



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Normandin, que le 22 mars 2021, à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

- Sur le lot 3 307 537 du chemin Alfred-Villeneuve, permettre l'implantation d'une serre se prolongeant sur deux municipalités distinctes, alors qu'il n'existe aucune disposition à cet effet dans la réglementation actuelle.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 26^E JOUR DE FÉVRIER 2021.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 26 février 2021, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018

En foi de quoi, je donne certificat ce 26^e jour du mois de février 2021.

Lyne Groleau